

Fiche action N°1 : Devenir un territoire exemplaire en matière d'urbanisme rural

Les éléments ci-dessous sont donnés à titre indicatif.

L'éligibilité d'un projet et les conditions d'intervention qui lui seraient applicables ne pourront être déterminées que sur la base de la fiche action complète et de l'instruction par le service LEADER.

Objectifs opérationnels

- ✓ Créer un réseau de compétences au service de la promotion d'un urbanisme rural durable
- ✓ Doter les élus d'outils pour favoriser un urbanisme durable
- ✓ Accompagner des démarches participatives en faveur d'un urbanisme durable
- ✓ Soutenir de nouvelles formes d'urbanisme rural démonstratives et exemplaires
- ✓ Développer des actions démonstratives et pédagogiques en direction des élus, habitants et acteurs privés pour faciliter le changement de comportements en matière d'urbanisme
- ✓ Favoriser la mobilisation foncière

Descriptif des actions pouvant être soutenues

Sous-action 1 : Création et animation d'un réseau des acteurs de l'urbanisme

Soutien aux actions portées par le réseau des acteurs de l'urbanisme : voyages d'études, mobilisation d'experts, organisation de temps d'échanges et de coordination, création d'outils d'échanges et de communication, diffusion d'informations au service des collectivités locales, des partenaires et du GAL, ...

Sous-action 2 : Conception et animation d'outils d'aide à la décision en matière d'urbanisme

Soutien aux études et prestations d'accompagnement visant une meilleure appréhension des enjeux en matière d'urbanisme, de gestion de l'espace et de qualité paysagère et architecturale par les élus : plans, diagnostics, schémas, animation foncière, démarches participatives avec les habitants, ...

Sous-action 3 : Investissements en faveur de nouvelles formes d'habitat et d'urbanisme exemplaires

Cette sous-action a été mise en œuvre par appel à projets. Appel à projets clos.

Sous-action 4 : Actions de sensibilisation en faveur de l'urbanisme, des paysages et de l'habitat

Soutien aux actions de sensibilisation visant le changement de comportement des habitants, des acteurs privés et des élus sur les thématiques suivantes : manière de construire et de rénover, manière d'habiter, manière d'aménager l'espace, manière de se déplacer, perception des paysages, ...

Sous-action 5 : Aménagement d'espaces publics dans le cadre de démarches participatives

Soutien aux travaux d'aménagement urbains définis au préalable par une étude globale de centre-bourg intégrant les thèmes : dynamisme du village, transition écologique, innovation et implication des usagers dans la décision

Bénéficiaires éligibles

Sous-action 1 : Syndicats Mixtes, associations loi 1901 œuvrant dans les domaines de l'urbanisme

Sous-action 2 : Syndicats Mixtes, Communes, EPCI

Sous-action 3 : Les bénéficiaires seront définis dans l'appel à projets

Sous-action 4 : Syndicats Mixtes, communes, EPCI, établissements publics, associations loi 1901, micro et petites entreprises, syndicats professionnels, organismes de formation

Sous-action 5 : Etablissements publics, communes, EPCI

Modalités d'intervention

Taux d'Aide Publique Fixe : 100%

Plancher de dépenses HT : 5 000 €

Sous-action 3 : Appel à projets clos

Sous-action 5 : plancher de dépenses 15 000€/ plafond de dépenses de 75 000€

Fiche action N°2 : Valoriser et préserver les ressources agricoles et forestières

Les éléments ci-dessous sont donnés à titre indicatif.

L'éligibilité d'un projet et les conditions d'intervention qui lui seraient applicables ne pourront être déterminées que sur la base de la fiche action complète et de l'instruction par le service LEADER.

Objectifs opérationnels

- ✓ Soutenir les initiatives en faveur de la gestion durable de la ressource forestière
- ✓ Développer les potentiels de valorisation du bois local
- ✓ Développer les productions agricoles emblématiques du territoire par des actions collectives
- ✓ Favoriser le développement de l'agriculture biologique et de l'agro-écologie
- ✓ Accompagner le programme partenarial de reconquête de la châtaigneraie traditionnelle
- ✓ Faire émerger et accompagner des actions agricoles et forestières concourant à la stratégie du GAL

Descriptif des actions pouvant être soutenues

Sous-action 1 : Gestion durable de la ressource forestière

Soutien à la mise en œuvre d'un Plan Sylvicole Territorial ; à l'étude des impacts du changement climatique sur les forêts ; l'animation à destination des acteurs de la forêt ; la qualification des entreprises de travaux forestiers ; les actions de médiation liées au désenclavement de massifs ; l'investissement en matière d'exploitation forestière

Sous-action 2 : Détection, structuration et consolidation des débouchés agricoles et sylvicoles

Soutien à la valorisation des filières agricoles et sylvicoles ; l'émergence de nouveaux débouchés ou produits agricoles et sylvicoles ; les opérations collectives d'investissement pour l'approvisionnement, la transformation et la commercialisation de produits agricoles et sylvicoles ; l'installation et l'entrepreneuriat agricole ; l'utilisation du bois local dans la construction et les équipements ; l'utilisation de produits agricoles locaux dans la restauration collective.

Sous-action 3 : Développement de l'agriculture biologique (AB) et de l'agro-écologie

Soutien aux actions d'animation visant la conversion et la transmission des exploitations en AB ; l'émergence de nouveaux débouchés et la commercialisation de produits AB ; la sensibilisation du grand public à l'agro-écologie et l'AB, la prise en compte des enjeux agro-écologiques et environnementaux dans les exploitations ; la mise en œuvre des actions des projets agro-écologiques et climatiques.

Sous-action 4 : Reconquête de la châtaigneraie traditionnelle

Soutien au programme partenarial de reconquête de la châtaigneraie traditionnelle.

Certaines actions seront mises en œuvre par appels à projets ou à candidatures.

Bénéficiaires éligibles

Syndicats Mixtes, EPCI, communes, établissements publics ;
Associations loi 1901 et 1884, associations syndicales ;
Agriculteurs et groupements d'agriculteurs, propriétaires forestiers, gestionnaires ;
Micro et petites entreprises ;
Sociétés Civiles, ESAT.

Modalités d'intervention

Taux d'Aide Publique Fixe : 100%
Plancher de dépenses HT : 5 000 €
Plafond de dépenses HT pour les travaux : 100 000 €

Fiche action N°3 : Transformer nos atouts en moteurs de développement

Les éléments ci-dessous sont donnés à titre indicatif.

L'éligibilité d'un projet et les conditions d'intervention qui lui seraient applicables ne pourront être déterminées que sur la base de la fiche action complète et de l'instruction par le service LEADER.

Objectifs opérationnels

- ✓ Réaliser les infrastructures concourant à la concrétisation des moteurs de développement
- ✓ Créer de nouveaux produits / nouvelles prestations (touristiques, culturels, de services) à destination des professionnels et du grand public
- ✓ Construire des collaborations entre acteurs socio-économiques
- ✓ Sensibiliser les publics à la connaissance et la préservation des patrimoines et des savoir-faire

Descriptif des actions pouvant être soutenues

Sous-action 1 : Création d'un pôle dédié aux Métiers d'art

Aménagement, équipement, animation d'un pôle dédié aux métiers d'art.

Sous-action 2 : Mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique du logement privé

Animation dédiée à la mise en œuvre de la plateforme de rénovation énergétique.

Sous-action 3 : Aménagement touristique de la Dolce Via, voie douce de la vallée de l'Eyrieux - Études et équipements d'accueil le long des voies douces du territoire Ardèche³

Soutien aux travaux d'aménagement de la Dolce Via et aux études de faisabilité et à l'achat d'équipements d'accueil le long des autres voies douces du territoire Ardèche³.

Sous-action 4 : Valorisation du patrimoine géologique à travers le label Geopark

Actions d'animation pour la connaissance, la conservation et la valorisation du patrimoine géologique.

Sous-action 5 : Création du parcours artistique « Partage des Eaux »

Aménagement du parcours artistique, soutien à la création des œuvres d'art et à l'animation autour du projet.

Sous-action 6 : Développement des « Bistrot de Pays® »

Actions d'animation dédiées au réseau des « Bistrot de Pays® »

Bénéficiaires éligibles

Pour l'ensemble des sous-actions :

EPCI et Syndicats Mixtes

Egalement, pour la sous-action 1 :

Etablissements publics, associations loi 1901

Egalement, pour la sous-action 4 :

Etablissements publics, communes

Modalités d'intervention

Plancher de dépenses HT : 5 000 €

Taux d'Aide Publique Fixe : 100%

Fiche action N°4 : Déployer des dispositifs d'accompagnement des compétences

Les éléments ci-dessous sont donnés à titre indicatif.

L'éligibilité d'un projet et les conditions d'intervention qui lui seraient applicables ne pourront être déterminées que sur la base de la fiche action complète et de l'instruction par le service LEADER.

Objectifs opérationnels

- ✓ Tester de nouvelles formes d'accompagnement de l'entrepreneuriat
- ✓ Faire émerger de nouvelles activités (idées ou projets viables)
- ✓ Consolider l'ESS comme un mode d'entreprendre à part entière et d'utilité sociale
- ✓ Développer des modes d'apprentissage adaptés aux enjeux du territoire et de demain
- ✓ Augmenter les compétences du territoire (porteurs d'idées/de projets, entreprises, associations, collectivités)

Descriptif des actions pouvant être soutenues

Sous-action 1 : Expérimentation d'un « Atelier des projets »

Soutien à une animation dédiée à l'Atelier des projets, dispositif d'appui à l'émergence de projets par un accompagnement destiné aux porteurs d'idées ou d'envies (tout public souhaitant entreprendre sur le territoire).

Sous-action 2 : Construction d'offres d'activités économiques rurales

Soutien à une animation dédiée à la création ou au maintien d'activités à l'échelle du Centre Ardèche : détection de potentiels d'activités économiques, définition d'offres d'activités économiques viables, recherche et accompagnement de porteurs de projets ;

Sous-action 3 : Déploiement d'un pôle ressources économie sociale et solidaire

Soutien à une animation dédiée à la mise en œuvre d'un pôle ressources économie sociale et solidaire (ESS) : accompagnement de projets relevant de l'ESS, mise en réseau des acteurs de l'ESS, étude de potentiels d'activités dans le champ de l'ESS.

Sous-action 4 : Mise en place et déploiement de nouveaux modes d'apprentissage

Soutien à une animation dédiée à la mise en œuvre de l'Université territoriale d'entreprises, dispositif associant les universités, les entreprises et le territoire visant à faire du GAL un « territoire apprenant » par le développement des compétences R&D en mobilisant les ressources universitaires et par de nouveaux outils pédagogiques et modes d'apprentissage.

Bénéficiaires éligibles

Syndicats Mixtes ;

Associations loi 1901 œuvrant dans les domaines de l'emploi, de la formation, du développement économique ou de la création d'activités.

Modalités d'intervention

Taux d'Aide Publique Fixe :

Sous-actions 1 et 2 : 90%

Sous-action 3 : 80%

Sous-action 4 : 100%

Les opérations pluriannuelles ne peuvent être soutenues plus de 3 années consécutives.

Fiche action N°5 : Favoriser le développement de modèles économiques innovants

Les éléments ci-dessous sont donnés à titre indicatif.

L'éligibilité d'un projet et les conditions d'intervention qui lui seraient applicables ne pourront être déterminées que sur la base de la fiche action complète et de l'instruction par le service LEADER.

Objectifs opérationnels

- ✓ Faire émerger et accompagner des communautés de co-workers sur l'ensemble du GAL, et principalement sur les zones rurales
- ✓ Expérimenter des activités économiques s'inscrivant dans les modèles économiques innovants : économie circulaire, économie de la fonctionnalité, économie des circuits courts, économie collaborative
- ✓ Tester de nouvelles formes d'appui à l'entrepreneuriat

Descriptif des actions pouvant être soutenues

Sous-action 1 : Développement des espaces collaboratifs de travail, de projets, de conception et de fabrication

Soutien aux actions d'animation et de communication visant l'émergence de communautés d'utilisateurs d'espaces collaboratifs et leur mise en réseau ;

Soutien aux études, travaux d'aménagement et équipements d'espaces collaboratifs.

Sous-action 2 : Emergence de modèles économiques et d'appui à l'entrepreneuriat innovants

Cette sous-action se met en œuvre par appel à projets ou à candidatures.

Bénéficiaires éligibles

Syndicats Mixtes, EPCI, communes, établissements publics ;

Associations loi 1901 ;

Micro et petites entreprises.

Syndicats professionnels

Moyennes entreprises

Modalités d'intervention

Sous-action 1 :

Taux d'Aide Publique Fixe : 100%

Sous-action 2 : Appel à candidatures en cours

Les modalités sont définies dans l'appel à candidatures.

Fiche action N°6 : Pour un territoire responsabilisé et responsable

Les éléments ci-dessous sont donnés à titre indicatif.

L'éligibilité d'un projet et les conditions d'intervention qui lui seraient applicables ne pourront être déterminées que sur la base de la fiche action complète et de l'instruction par le service LEADER.

Objectifs opérationnels

- ✓ Accompagner les projets pour la jeunesse
- ✓ Mettre les jeunes au cœur de la citoyenneté territoriale en les impliquant dans la gouvernance du GAL
- ✓ Développer la mobilité internationale des jeunes
- ✓ Encourager des pratiques responsables chez chaque citoyen (professionnels, habitants, élus) par l'éducation au territoire
- ✓ Soutenir l'ingénierie supra-communautaire au service de la stratégie du GAL

Descriptif des actions pouvant être soutenues

Sous-action 1 : Soutien aux projets labellisés par les jeunes

Cette sous-action a été mise en œuvre par appels à projets. Appels à projets clos.

Sous-action 2 : Soutien aux projets en faveur de la jeunesse

Cette sous-action se mettra en œuvre par appel à projets ou à candidatures.

Sous-action 3 : Accompagnement des projets de mobilité européenne et internationale des jeunes

Soutien aux actions visant à favoriser la mobilité européenne et internationale des jeunes (13 – 30 ans) et des travailleurs de jeunesse ainsi que les échanges et l'accueil de jeunes européens sur le territoire du GAL.

Sous-action 4 : Actions favorisant l'éducation au territoire

Soutien aux actions de sensibilisation visant le changement de comportement des citoyens, des acteurs privés et des élus en s'appuyant sur le territoire comme support pédagogique sur la préservation et la valorisation des ressources naturelles et culturelles, la coresponsabilité sociétale et citoyenneté, la transition écologique. Soutien aux études préalables d'investissement pour créer et/ou rénover des espaces pédagogiques.

Sous-action 5 : Ingénierie mutualisée entre structures

Soutien à l'ingénierie financière mutualisée entre Syndicats Mixtes.

Bénéficiaires éligibles

Syndicats Mixtes, EPCI, communes, établissements publics ;
Associations loi 1901 ;
Micro et petites entreprises.

Modalités d'intervention

Taux d'Aide Publique Fixe : 100%

Plancher de dépenses HT pour les sous-actions 3, 4 et 5 : 5 000 €

Plafond des dépenses HT pour les sous-actions 3,4 et 5 : 150 000 €

Sous-actions 1 : Appel à projets clos

Sous-actions 2 : Appel à candidatures en cours

Les modalités sont définies dans l'appel à candidatures.